

LETTRE D'INFORMATION

Numéro 8

AOUT 2022

11^{ème} année

Soldes : fini les fausses promos !

Source : SPF Economie

Toute annonce de réduction de prix doit dorénavant être appliquée par rapport au prix le plus bas pratiqué durant les 30 jours précédents.



Moins 30 %, moins 40 %, moins 80 %... depuis le 1^{er} juillet dernier, la grande chasse aux bonnes affaires a débuter avec l'ouverture officielle des soldes d'été 2022. Seule période de l'année durant laquelle la vente à perte est autorisée, les soldes seront à nouveau l'occasion pour les consommateurs de bénéficier de réductions de prix substantielles.

Ces dernières années, des voix se sont toutefois élevées, notamment à grands renforts de posts sur les réseaux sociaux, pour dénoncer de fausses promotions, notamment sur la base de prix artificiellement gonflés dans les jours précédant la réduction de prix.

Attention au prix de référence

Ce type de pratique ne devrait plus être plus qu'un mauvais souvenir suite à une modification récente de notre réglementation.

Lorsqu'une entreprise annonce une réduction de prix au consommateur, elle doit désormais aussi indiquer le prix le plus bas (prix de référence) pratiqué au cours des 30 jours précédant l'application de la réduction de prix.

Bonne nouvelle pour le consommateur dans la perspective des soldes : il ne sera plus possible d'augmenter artificiellement le prix fin juin (ou fin décembre) et d'annoncer ensuite à partir du 1er juillet (ou 3 janvier) une énorme réduction.

Attention, si l'entreprise exploite plusieurs points de vente ou utilise plusieurs techniques de vente, le prix de référence est le prix le plus bas qu'elle a appliqué dans le point de vente ou selon la technique de vente pour lesquels l'annonce est faite.

Autrement dit, le prix de référence peut différer d'un point de vente à l'autre ou de celui pratiqué sur le webshop de la même enseigne.

L'obligation d'appliquer un prix de référence n'est valable que dans la mesure où l'entreprise annonce une réduction spécifique mesurable (par ex. : 10 % de réduction).

Elle ne s'applique en revanche pas pour :

- des communications générales où aucune réduction de prix spécifique mesurable n'est annoncée (par ex. : « meilleur prix/prix le plus bas », « promo ») ;
- des offres conjointes (par ex. : 1+1 gratuit, 2 pour le prix de 1) ;
- des offres conditionnelles (par ex. : 2e à moitié prix) ;
- des biens périssables.

Dans tous les cas, lorsqu'un commerçant annonce une réduction de prix ou une promotion, elle doit être exacte, réelle et non trompeuse.



Comptabilité – Fiscalité

Rue des Boissières, 48 Z4 6960 Vaux-Chavanne

fiscamax@fiscamax.be BE 0844.532.775

ADRESSE IATA 50.434.239 086/344.133 086/401.710

TABLE DES MATIERES

Page 1

Soldes : fini les fausses promos !
Dates importantes
Indices

Page 2

Pression sociale et fiscale du salarié moyen

Pages 3 et 4

Liberation Fiscale et Sociale

Page 5

Coût salarial en Union Européenne

Page 6

La Croatie rejoint la zone euro
Voitures
Evolution du prix du mazout de chauffage

DATES IMPORTANTES

- Pour le 5 : paiement de la provision ONSS
- Pour le 20 : paiement de la TVA pour les assujettis mensuels et de l'éventuel acompte pour les assujettis trimestriels.
-

INDICE DE JUILLET 2022

BASE	INDICE SANTE
2013	122.35
2004	147.76
1996	168.11

Pression sociale et fiscale du salarié moyen

Source : Institut Economique Molinari

Comme depuis 2012, les 3 champions de la fiscalisation du salarié moyen dans l'Union européenne sont l'Autriche, la France et la Belgique.

La Belgique est 3^{ème} sur le podium, avec une libération sociale et fiscale le 15 juillet, un jour plus tôt qu'en 2020. L'ex-numéro 1 de ce classement (de 2011 à 2015) est devenue grâce au « Tax-shift » n°2 (en 2016 et 2017) puis n°3 depuis 2018.

Elle reste n°3 en 2022 avec 53,46 % de pression sociale et fiscale sur le salarié moyen, en baisse par rapport à l'an passé (- 0,49 %) suite à une baisse du salaire moyen provoquant une baisse plus que proportionnelle de l'impôt sur le revenu.

La France est 2^{ème} sur le podium avec une libération fiscale le 17 juillet, 2 jours plus tôt qu'en 2019 2020 et 2021. La fiscalité sur le salarié moyen ressort à 54,15 %, en baisse par rapport à l'an passé (- 0,47 %) suite à une baisse du salaire moyen provoquant une baisse plus que proportionnelle de l'impôt sur le revenu.

L'Autriche est la championne de la fiscalité sur le salarié moyen avec une libération sociale et fiscale le 18 juillet, un jour plus tôt qu'en 2021. La fiscalité sur le salarié moyen ressort à 54,34 %, en légère baisse par rapport à l'an passé (- 0,42 %) suite à stagnation du salaire moyen provoquant une légère baisse de l'impôt sur le revenu.

Suit **l'Allemagne**, avec 50,99 % de prélèvements obligatoires et une libération sociale et fiscale le 6 juillet.

Dans ces 4 pays, plus de la moitié des revenus liés au travail sont prélevés au titre des impôts et charges. Cela signifie que le salarié moyen n'a pas de maîtrise directe sur plus de 50 % des fruits de son travail, son influence sur la prise de décision étant, au mieux, indirecte.

L'Italie est 5^{ème} avec une libération fiscale le 27 juin. **Elle ne fait plus partie des** pays taxant les salariés moyens au-delà de 50 %, situation qui s'était répétée de 2016 à 2021. La fiscalité sur le salarié moyen est désormais à 48,6 %, les taux d'imposition sur le revenu ayant été réduits dans la loi de finances 2022, avec à la clef **un gain de 10 jours de liberté sociale et fiscale.**



Source : Institut économique Molinari, calculs réalisés avec EY pour des salariés moyens célibataires sans enfant et la fiscalité applicable en 2022.

Libération Fiscale et Sociale

Source : Institut Economique Molinari

Comment les jours de libération fiscale et sociale sont-ils calculés ?

On détermine :

- Le coût du salaire complet, incluant les charges sociales patronales,
- Le revenu net disponible, déduction faite des charges sociales retenues au travailleur, de l'impôt sur le revenu et d'une TVA estimée sur les dépenses.

En comparant ces deux montants, on obtient le taux de pression fiscale et sociale.

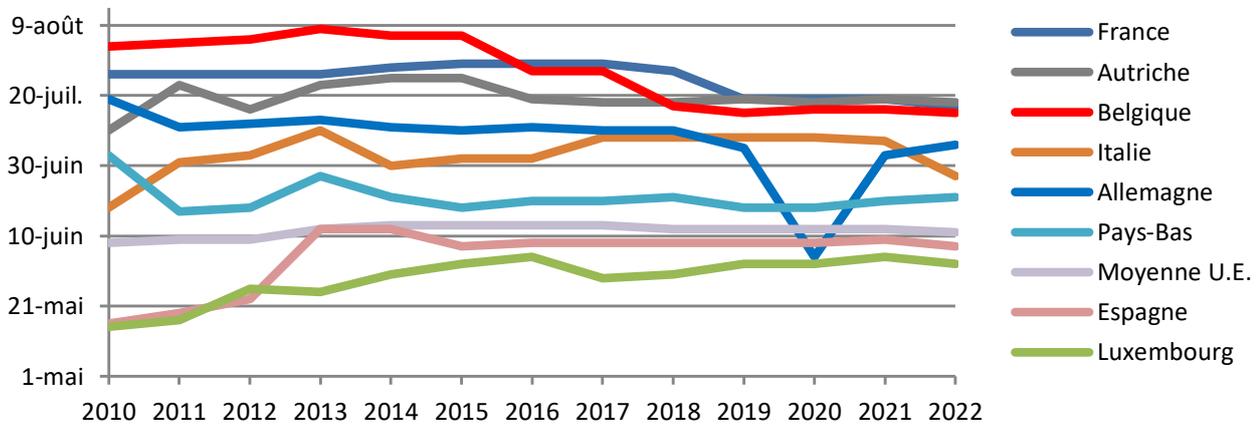
En 2022, pour un salarié moyen de l'U.E., ce taux s'élève à 44,20%. (UE 27 sans Royaume-Uni)

Ce coefficient rapporté en jours nous donne $365 \times 44,20\% = 162$

La libération fiscale et sociale moyenne en U.E. a eu lieu le 162^{ème} jour de l'année, soit le 11 juin.



Libération Fiscale et Sociale



En Belgique, le salarié moyen travaille jusqu'au 15 juillet pour financer les dépenses publiques, 1 jour de moins que l'an passé mais 34 jours de plus que la moyenne de l'Union Européenne.

Malgré une détérioration de 19 jours sur les 4 dernières années, c'est Chypre qui, depuis 2010, conserve la palme avec une libération fiscale et sociale le 15 avril.

JOURS DE LIBÉRATION SOCIALE ET FISCALE 2022 DU SALARIÉ MOYEN

Avril	Mai	Juin	Juillet
		2 Luxembourg	
		7 Tchèque	
		7 Espagne	
		8 Slovénie	6 Allemagne
		9 Croatie	
		10 Pologne	
		11 Moyenne UE27	
		13 Portugal	
		14 Grèce	
	14 Irlande	14 Finlande	15 Belgique
	14 Royaume-Uni	14 Lettonie	
15 Chypre		14 Lituanie	
		19 Hongrie	17 France
		19 Roumanie	18 Autriche
	24 Bulgarie	21 Slovaquie	
	29 Lituanie	21 Pays-Bas	
26 Malte	30 Estonie	22 Suède	
	31 Danemark	27 Italie	

Diminution

Italie (10 jours), Hongrie et Irlande (6 jours), Slovénie (4 jours)
 Espagne, France, Luxembourg, Pologne et République Tchèque (2 jours)
 Autriche, Belgique, Estonie, Finlande et Suède (1 jour)

Statu quo

Bulgarie, Grèce, Lettonie, Roumanie et Slovaquie

Augmentation

Chypre, Danemark et Pays-Bas (1 jour)
 Lituanie et Portugal (2 jours)
 Allemagne, Croatie, Malte et Royaume-Uni (3 jours)

Source : Institut économique Molinari, calculs réalisés avec EY pour des salariés moyens célibataires sans enfant et la fiscalité applicable en 2022.

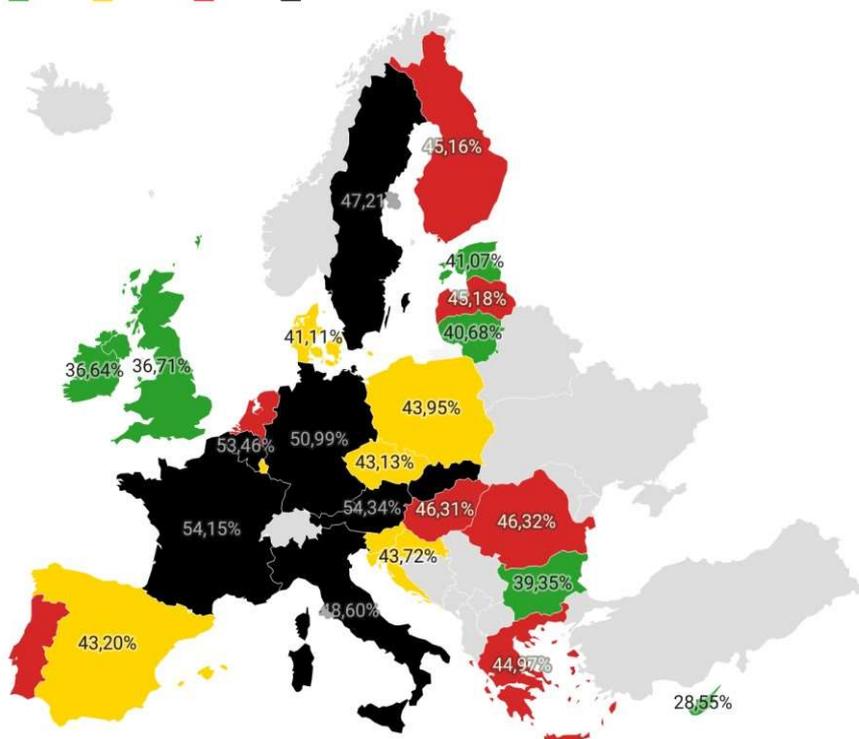
Libération Fiscale et Sociale - suite

Source : Institut Economique Molinari

Taux réel de taxation du salarié moyen en 2022 (en % du coût employeur)

Taux en %

■ < 41,1 ■ 41,1-44 ■ 44-47 ■ ≥ 47



Jours de libération fiscale et sociale plus tardifs en Europe qu'ailleurs

Une lecture rapide peut laisser croire que la Grande-Bretagne et les îles de l'Union européenne (Chypre, Malte, Irlande) se distinguent avec une fiscalité anormalement basse.

Lorsqu'on considère

- **Etats-Unis** 10 avril
- **Canada** 30 avril
- **Japon** 10 mai
- **Australie** 14 mai

cette impression disparaît.

C'est en fait l'Europe continentale qui se distingue par l'importance de ses charges sociales et impôts.

Le Jour de libération sociale et fiscale est le jour où le salarié moyen arrête en théorie de payer des charges et des taxes et peut disposer à sa guise des fruits de son travail. Cette date, présentée parfois comme le jour où le salarié cesserait de « travailler pour la collectivité », est celle où il devient libre d'utiliser, comme il le souhaite, les fruits de son travail.

La particularité de cet indicateur de liberté économique est de rendre concrète la situation des salariés moyens de l'UE en intégrant la fiscalité sur le travail (charges sociales et impôt sur le revenu) et la consommation (TVA) de chaque pays.

Les calculs des cotisations sociales aux régimes obligatoires, qu'ils soient de droit public ou de droit privé (mutuelles, fonds de pension...) et d'impôts sur le revenu sont faits par EY pour les 27 pays de l'UE.

L'étude est écrite par l'Institut économique Molinari (IEM), qui est un organisme de recherche et d'éducation dont la mission est de favoriser une meilleure compréhension des phénomènes et défis économiques, en les rendant accessibles au grand public.

Affirmant son indépendance intellectuelle, l'IEM n'accepte aucune subvention publique.

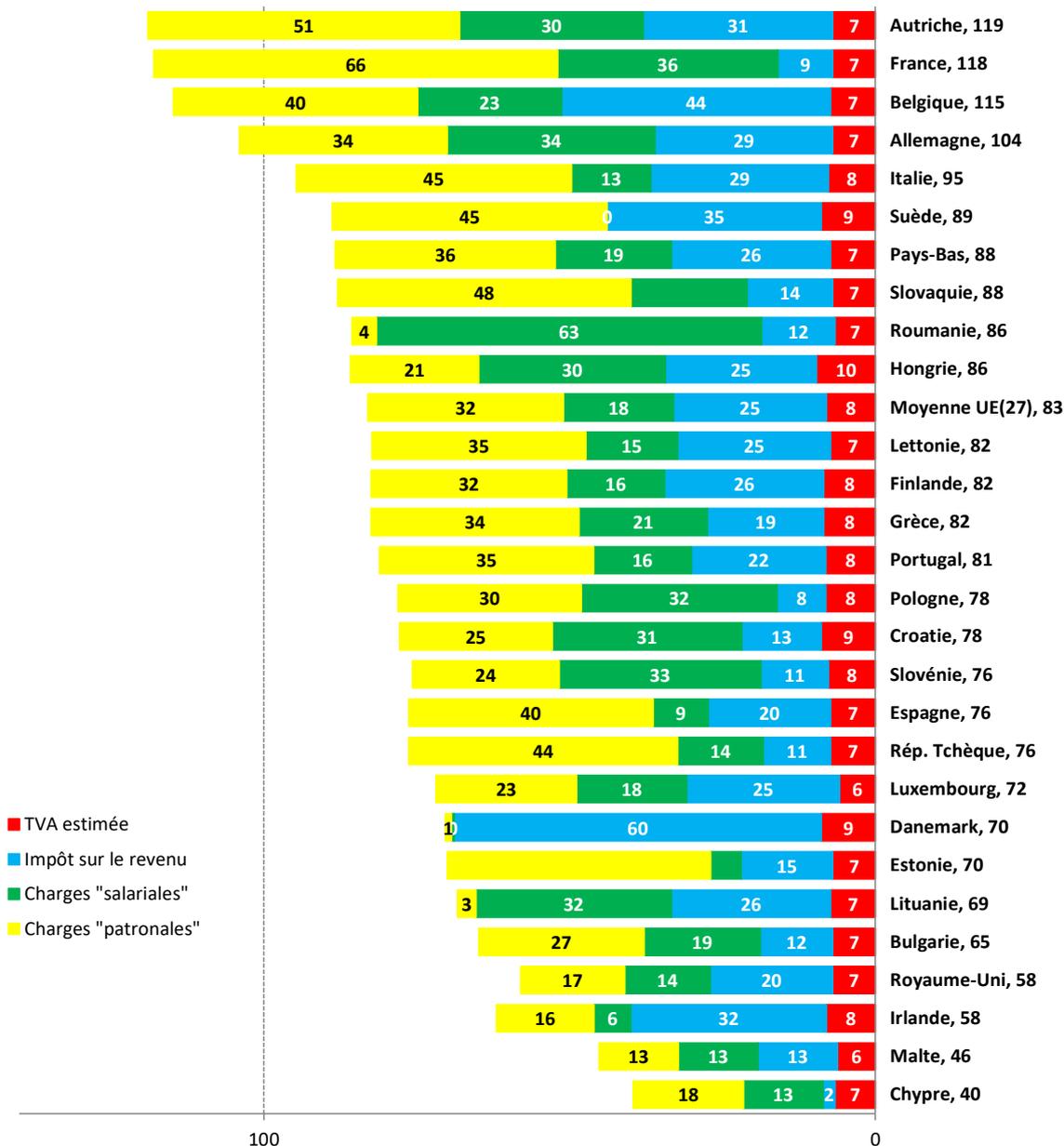
Coût salarial en Union Européenne

Source : Institut Economique Mollinari

Lecture :

L'employeur moyen de l'UE doit déboursier 183 € pour que le salarié moyen dispose de 100 € de pouvoir d'achat réel, une fois payés 32 € de charges « patronales », 18 € de charges « salariales », 25 € d'impôt sur le revenu et 8 € de TVA.

Charges et impôts pour 100 € de pouvoir d'achat réel en 2022



La Croatie rejoint la zone euro

Source : Parlement Européen



Le Parlement Européen ainsi que le Conseil de l'Union Européenne ont approuvé l'entrée de la Croatie dans la zone euro le 1^{er} janvier 2023. La devise actuelle de la République de Croatie est le Kuna (HRK)
Au cours du 28/07/2022, 100 € = 751,90 HRK



Rue des Boissières, 48 Z4 6960 Vaux-Chavanne
fiscamax@fiscamax.be
BE 0844.532.775

ADRESSE IATA 50.434.239 086/344.133 086/401.710

Voitures

Source : Parlement Européen

Fin des ventes de voitures au diesel et à l'essence d'ici 2035

Le Parlement européen a récemment décidé qu'aucune nouvelle voiture au diesel ou à l'essence ne pourra plus être vendue dans l'Union européenne d'ici 2035, le but étant qu'à l'horizon 2050, la circulation des personnes en Europe soit quasiment neutre en carbone.

Cela a évidemment aussi un impact pour les **voitures de société**.

Au niveau belge, voir l'article de notre Lettre d'Information numéro 6 de juin 2021

« Accord gouvernemental : la voiture du futur sera électrique »

Evolution du prix du mazout de chauffage

Source : <https://mazout.com/belgique/prix-mazout-de-chauffage>

Variation du 28/07/2021 au 28/07/2022



Variation 28/7/2021 au 28/7/2022
+0,5987 € +87,85%